

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMAREZ

Séance du 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune Pomarez se sont réunis à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, maire.

Date de la convocation : 31 mars 2022

Membres élus : 19

Membres présents ou représentés : 19

Membres présents : Guillaume BESSELLERE, Daniel BUOSI, Maxime CHARMAN, Colette DUPOUY, Maryse DUPRAT, Alain GARBAY, Véronique GUILHORRE, Dominique LAFOURCADE, Joëlle LAGOUARDETTE, Sébastien LARRERE, Oriol MARTINEZ, Laurent MROZINSKI, Caroline NEL, Ludovic NOUGARO, Sandrine SABATHIE, Valérie SAINT-JEAN, Hélène TORTIGUE.

Excusés : Geneviève TACHOIRES (ayant donné pouvoir à Colette DUPOUY).

Absents : -

Joëlle LAGOUARDETTE est désignée secrétaire de séance.

-----

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures trente-cinq minutes.

Monsieur le maire soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 03 mars 2022, lequel est adopté à l'unanimité.

-----

## **Délibération 2022-04-07-01/33 – Fongibilité des crédits M57**

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise l'ordonnateur à réaliser des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

## **Délibération 2022-04-07-02/34 – Amortissement en M57**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir la dérogation à l'amortissement des immobilisations, à l'exception des subventions d'équipement versées qui reste une obligation pour les communes de moins de 3500 habitants.

## **Délibération 2022-04-07-03/35 – Vote des taux d'imposition**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide le maintien des taux d'impositions (taxes foncières sur le bâti et sur le non-bâti)

	<b>Bases effectives 2021</b>	<b>Taux de référence 2022</b>	<b>Bases prévisionnelles 2022</b>	<b>Produit de référence</b>	<b>Taux votés</b>	<b>Produits attendus</b>
Taxe foncière (bâti)	1 584 694	34.01 %	1 641 000	558 104	34.01%	558 104
Taxe foncière (non bâti)	104 452	54.88 %	107 900	59 216	54.88%	59 216
			<b>Total</b>	<b>617 320</b>		<b>617 320</b>

*Etant précisé qu'il convient d'ajouter la taxe d'habitation sur les résidences autres que principales pour 20 244€ et les allocations compensatrices pour 111 020€ ; et d'y retrancher la contribution déterminée après application du coefficient correcteur pour 54 446€. Le total des ressources fiscales prévisionnelles pour 2022 s'élève ainsi à 694 138€.*

## **Délibération 2022-04-07-04/36 – Subvention FACECO pour l'Ukraine**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention au FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) pour l'Ukraine à hauteur de 1€ par habitant, arrondi à 1600€.

**Délibération 2022-04-07-05/37 – Adoption du budget primitif 2022 budget Forêt de Gert**

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2022 par chapitre en fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	28 520€	Excédent antérieur reporté	28 520€
		Propositions nouvelles	0€
<b>TOTAL</b>	<b>28 520€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 520€</b>

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	0€	Excédent d'investissement reporté	0€
Propositions nouvelles	0€	Propositions nouvelles	0€
<b>TOTAL</b>	<b>0€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0€</b>

**Délibération 2022-04-07-06/38 – Adoption du budget primitif 2022 budget Photovoltaïque**

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2022 par chapitre en fonctionnement et par opérations en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	25 173€	Excédent antérieur reporté	9 277.21€
		Propositions nouvelles	15 895.79€
<b>TOTAL</b>	<b>25 173€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 173€</b>

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	0€	Excédent d'investissement reporté	990.23€
Propositions nouvelles	18 463.23€	Propositions nouvelles	17 473€
<b>TOTAL</b>	<b>18 463.23€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 463.23€</b>

**Délibération 2022-04-07-07/39 – Adoption du budget primitif 2022 budget Pont du Bos**

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2022 par chapitre en fonctionnement et par opérations en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	500 157€	Excédent antérieur reporté	0€
		Propositions nouvelles	500 157€
<b>TOTAL</b>	<b>500 157€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>500 157€</b>

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Déficit reporté	167 850.49€	Excédent d'investissement reporté	0€
Propositions nouvelles	377 564€	Propositions nouvelles	545 414.49€
<b>TOTAL</b>	<b>545 414.49€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>545 414.49€</b>

**Délibération 2022-04-07-08/40 – Adoption du budget primitif 2022 budget Pourcicam**

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2022 par chapitre en fonctionnement et par opérations en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	329 227€	Excédent antérieur reporté	1.28€
		Propositions nouvelles	329 227€
<b>TOTAL</b>	<b>329 227€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>328 228.28€</b>

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Déficit reporté	0€	Excédent d'investissement reporté	42 047.98€

Propositions nouvelles	335 227.98€	Propositions nouvelles	293 180€
<b>TOTAL</b>	<b>335 227.98€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>335 227.98€</b>

#### **Délibération 2022-04-07-09/41 – Adoption du budget primitif 2022 budget Commune**

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2022 par chapitre en fonctionnement et par opérations en investissement comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Propositions nouvelles	1 753 282.65€	Excédent antérieur reporté	245 123.65€
		Propositions nouvelles	1 508 159.00€
<b>TOTAL</b>	<b>1 753 282.65€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 753 282.65€</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Restes à réaliser	212 696.00€	Restes à réaliser	157 014.00€
Déficit d'investissement reporté	103 700.13€	Affectation du résultat 2021	159 382.13€
Propositions nouvelles	786 762.00€	Propositions nouvelles	786 762.00€
<b>TOTAL</b>	<b>1 103 158.13€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 103 158.13€</b>

#### **Délibération 2022-04-07-10/42 – Tarif bois de chauffage**

Le Conseil municipal décide des tarifs suivants pour la vente du bois de chauffage, à l'unanimité.

- 25€ TTC le stère pour les habitants de la commune
- 33€ TTC le stère pour les personnes extérieures à la commune.

A noter que le forestier facture directement les prestations qui le concernent, à savoir le chargement sur place en 2m (+15€), la livraison en 50cm (+30€) ou en 33cm (+33€).

#### **Délibération 2022-04-07-11/43 – Vente du lot n°5 au lotissement Pourcicam**

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la vente à M. ADDE Laurent, domicilié à CANEJAN, lot n°5 du lotissement Pourcicam, 123 rue du Puits, cadastré section F 615, d'une contenance de 1128 m<sup>2</sup>, moyennant un prix de 40 000€ TTC (au lieu du prix affiché à 53 764.42€ TTC).

#### **Délibération 2022-04-07-12/44 – Acquisition d'une parcelle au lieu-dit « Monet de Bayle »**

Le Conseil municipal décide à 18 POUR et 1 ABSTENTION (Joëlle LAGOUARDETTE) de l'acquisition d'une parcelle sise au lieu-dit « Monet de Bayle » cadastrée G 799 d'une contenance de 791 m<sup>2</sup> à 12€ TTC le m<sup>2</sup>, afin d'assurer le désenclavement de la parcelle G748 et prévoir l'accès à un futur lotissement.

#### **Délibération 2022-04-07-13/45 – Convention de subventionnement et de mise à disposition de locaux avec l'Harmonie de Pomarez**

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renouvellement de la convention de subventionnement (à hauteur de 32 000€) et de mise à disposition à titre gratuit de locaux pour l'Harmonie de Pomarez, et l'autorisation de M. le maire à signer ladite convention.

Une convention est nécessaire car le montant de la subvention dépasse 23 000€.

#### **Délibération 2022-04-07-14/46 – Convention avec ENEDIS pour le raccordement électrique d'une parcelle privée**

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le maire à signer une convention avec ENEDIS pour le passage en sous-terrain d'un câble électrique pour le raccordement de la SCI TABESOM dans le cadre d'une production photovoltaïque.

#### **Délibération 2022-04-07-15/47 – Cession de jouissance de la licence IV**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide la location de la location de la licence IV au tarif de 2000€ par an. M. le maire est chargé de l'exécution de la présente décision, et Me ROBIN, notaire à Pomarez est désigné pour la passation de l'acte.

-----

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le maire continue la séance avec les questions diverses.

**Hélène TORTIGUE :**

- Prochaine réunion : mardi 12 avril, 20h.
- Proposition d'Alison PAPEGAEY pour relancer un marché sur Pomarez, le mercredi de 16h à 19h. Cela se situera sur le parking le long de la place. Il est proposé de leur laisser un temps d'essai avant de facturer les droits de place. Avis favorable à l'unanimité. De la publicité sera faite sur PanneauPocket et sur le prochain bulletin.

**Ludovic NOUGARO :**

- Détail des travaux adoptés au budget : il reste à terminer les travaux en cours dans le cadre du marché du hall des sports, aménagements de voirie, aménagement d'espaces verts, travaux divers d'entretien, travaux de viabilité, enrochement du talus à Pourcicam, rénovation étage école pour un local de pause pour le personnel scolaire et périscolaire, étude de rénovation de la salle des fêtes et de travaux à l'église, travaux au stade (arrosage automatique, grillage), et divers autres travaux.

**Daniel BUOSI :**

- Réunion sur le budget de la forêt à Laurède, beaucoup de frais pour protéger les plants dûs aux dégâts causés par les chevreuils. Les Espagnols ont raflé 6/10<sup>e</sup> des lots, qui tirent les prix, une relocalisation est envisagée. La construction bois à le vent en poupe, l'avenir est optimiste.

**Alain GARBAY :**

- Remerciement pour les votes des budgets sans encombre.

La séance est levée à vingt-deux heures et vingt minutes.